

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 28 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le lundi vingt huit septembre à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de M. Ephrem GLORIEUX, 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL; Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Jocelyn SAPOTILLE maire par M. Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M Saturnin FRANCILLONE
Mme Sarah MAGALATCHOUMY par M. José TORIBIO
Mme Nicole RABOLION par M. Florent TREIL

Absents : Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/09/58**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « STADE
LAMENTINOIS »**

Le « STADE LAMENTINOIS » est une association qui a pour objectif le développement des pratiques sportives à travers les sections qui la composent (football, athlétisme, tennis de table, notamment) et facilite aussi l'accès des jeunes aux disciplines sportives.

Elle s'engage au quotidien auprès de ses adhérents afin de leur permettre d'atteindre un excellent niveau de pratique dans leur discipline respective comme le témoigne les très bons résultats de la section athlétisme avec les récents titres de champion de France du 110m haies de Wilhem BELOCIAN et de vice-champion de France de Jeanice LAVIOLETTE, mais également de la section football et de tennis de table.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	27

Date de la convocation**22 septembre 2020****Date d'affichage de la délibération****Adaptée à l'unanimité**

L'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 65 000€ dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs qui lie les deux parties et qui prévoit que le montant de la subvention est voté annuellement par le Conseil municipal.

La commune apporte son soutien aux associations sportives car elles permettent à tous d'accéder au sport et transmettent de nombreuses valeurs sociales aux pratiquants.

C'est dans cette optique que le Maire vous propose d'attribuer à l'association « STADE LAMENTINOIS » une subvention d'un montant de 45000€ (quarante-cinq mille euros) pour la saison 2020.

Le conseil Municipal

Vu l'existence d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (2017-2020) qui précise que le montant de la subvention est voté annuellement par le Conseil municipal

Considérant la demande de l'association « Stade Lamentinois » sollicitant la commune de Lamentin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 000€

Considérant la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 45 000€ à l'association « Stade Lamentinois ».

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

